Ukraine : les établissements d’inclusion financière, des banques envoyées près du front

Description

Depuis 2008, en lien avec la valeur de solidarité qui l’anime, l’Union européenne a fait la promotion de l’inclusion financière dans les territoires qui la composent. Afin que cela ne devienne pas une source d’exclusion, l’ensemble de la population doit ainsi pouvoir accéder aux services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) dont elle a besoin où qu’elle soit, et même en situation de vulnérabilité.

Grâce à la création de banques d’inclusion financière (BIF), Kyïv souhaite adapter son système bancaire pour se mettre en conformité avec cette politique au plus tard en 2028. Ces établissements ouvriront notamment dans les territoires ukrainiens situés à proximité de la ligne de front et les territoires qui ont été désertés par ces agences en raison des risques sécuritaires. Les agences avaient jusque-là été remplacées par des services à distance. Or, ces derniers sont souvent défaillants en raison des problèmes de communication liés à la guerre et ne correspondant pas aux besoins des personnes âgées, plus adeptes du contact humain avec un conseiller au sein de locaux physiques.

Les principales règles de fonctionnement des BIF sont notamment l’obtention ou le renouvellement d’une licence bancaire et la procédure de recrutement d’agents commerciaux pour la fourniture de services de paiements et financiers aux usagers.

L’avènement des BIF, permettant à un grand nombre de clients d’accéder à des services financiers à la fois sûrs et de qualité, aura un impact positif sur le développement socio-économique des régions contrôlées par Kyïv mais situées à proximité de la ligne de front.

Sources : *Delo, MinFin, UNN.*

date créée
01/07/2026
Champs de Méta
Auteur-article : Stéphan Altasserre